

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 21-2024 AFIN DE
RÉDUIRE LA HAUTEUR MINIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS
LA ZONE RR-13 POUR UN PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage n°21-2024 conformément aux modalités prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation sera tenue à la date indiquée à l'avis publié par la directrice générale et greffière-trésorière, le tout selon les délais impartis et prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 14 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le premier projet de règlement numéro 06-2025, tel que déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe B « Grille des spécifications » du Règlement de zonage n°21-2024 est modifiée à la grille correspondant à la zone RR-13, par l'ajout, à la fin de la note (A), des mots « et la hauteur minimale du bâtiment principal est de 3 m », le tout ayant pour effet de réduire la hauteur minimale d'un bâtiment principal à 3 mètres à l'intérieur d'un projet intégré résidentiel dans cette zone.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Gaëtan Castilloux,
Maire

Avis de motion : 14 avril 2025
Dépôt du projet de règlement : 14 avril 2025
Adoption du premier projet de règlement : 14 avril 2025
Transmission à la MRC : 15 avril 2025
Avis pour l'assemblée publique : 15 avril 2025
Consultation publique : 30 avril 2025

Adoption du second projet de règlement :
Transmission à la MRC :
Adoption du règlement :
Résolution du conseil de la MRC :
Entrée en vigueur :

PROJET